Contrats Inter-AMAP / Grande Rivière

Saison 2024-2025 : 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

Producteur : Ferme de la Grande Rivière

Damien Fihey & Isabelle Perry – maraîchers biologiques sur sol vivant GAEC Ferme de La Grande Rivière 72440 Saint-Michel de Chavaignes

Les AMAP

AMAP des Croqueurs de Légumes

Librairie Thuard (sous-sol) - Rue des Ursulines - 72000 Le Mans le Jeudi de 18h30 à 19h15

contact: Elise - 06 51 29 73 04 - referent-amap-croqueursdelegumes@lagranderiviere.org

AMAP Ronceray

MJC Ronceray - 47, Bd de la Fresnellerie - 72100 Le Mans le Jeudi de 18h00 à 18h45

contact: referent-amap-ronceray@lagranderiviere.org

AMAP de La Fonderie

8, rue St Pavin des Champs - 72000 Le Mans le Jeudi de 18h00 à 19h00

contact: Laurence - 06 30 75 17 34 - referent-amap-fonderie@lagranderiviere.org

AMAP de Parigné l'Évêque

Garage des Ecoles - près du parking du foyer Loisirs - 72250 Parigné l'Évêque le Vendredi de 18h00 à 18 h45

contact: Nicolas - 06 72 87 63 48 - referent-amap-parigne@lagranderiviere.org

AMAP de Saint-Michel de Chavaignes

Ferme de la Grande Rivière - 72450 Saint-Michel de Chavaignes le Jeudi de 18h30 à 19h30

contact: Damien R. - 06 80 18 96 89 - referent-amap-saintmichel@lagranderiviere.org

AMAP de Saint-Maixent

Ferme de la Grande Rivière - 72450 Saint-Michel de Chavaignes

le Jeudi de 18h30 à 19h30

contact: Anne 06 17 99 40 29 - referent-amap-saintmaixent@lagranderiviere.org

AMAP de Saint-Calais

MJC Manu Dibango - 72120 Saint-Calais

le Vendredi de 18h30 à 19h30

contact: Maud: 06 24 70 61 15 - referent-amap-saintcalais@lagranderiviere.org

Date importante

La prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 30 août 2025.

Les Contrats

Préambule

Adhérer à une AMAP, c'est s'engager à soutenir des producteurs en achetant à l'avance une part de la récolte de l'année à venir. Cet engagement a pour but de garantir aux producteurs un revenu équitable et régulier, dans une démarche de confiance et une logique de circuit court.

Contrat 1 : le panier hebdomadaire de légumes

Chaque semaine, les producteurs livrent des légumes variés et de saison, cultivés conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique. Les quantités livrées peuvent varier en fonction des aléas de la récolte : conditions météorologiques, ravageurs...

Les adhérents reçoivent donc un panier par semaine. Il n'y a pas de rupture de distribution dans l'année sauf conditions exceptionnelles, indépendantes de la volonté des producteurs (intempéries, etc).

Pour cette saison 2024-2025, durant la période hivernale, du jeudi 19 décembre 2024 au vendredi 28 mars 2025 (cette période pourra encore évoluer), il n'y aura qu'une distribution d'un double panier toutes les deux semaines.

En fonction des besoins et de ses capacités, chaque adhérent est amené à participer bénévolement : tenue des permanences hebdomadaires de distribution des légumes, coup de main à la ferme, intendance, communication...

En adhérant, l'AMAPien s'engage pour la saison complète, et donc pour le tarif annuel ci-dessous, mais il est possible de régler en plusieurs fois (par exemple un chèque encaissé par mois). Les contrats ne peuvent être interrompus en cours d'année, sauf cas de force majeur (décès, déménagement en dehors de la zone de distribution AMAPs, etc).

Taille de panier	Prix approximatif du panier¹	Tarif mensuel	Tarif annuel 2024-2025
Petit panier (2 à 3 personnes env.)	23,31 €	101 €	1 212 €
Panier moyen (3 à 4 personnes env.)	29,31 €	127 €	1 524 €
Grand panier (4 à 6 personnes env.)	41,08 €	178€	2 136 €

Lors de l'adhésion, l'adhérent remet son contrat accompagné de son règlement annuel réparti en un ou plusieurs chèques (possibilité également de régler en espèces mensuellement).

En cas d'adhésion en cours d'année, un prorata est calculé en fonction du nombre de paniers restants.

Chaque saison se termine par une réunion réunissant les maraîchers et les adhérents des AMAPs, elle est l'occasion de tirer le bilan de l'année écoulée, et de préparer la saison à venir.

¹ Tarif simulé à titre indicatif sur la base de 52 paniers.

Tarif « solidaire » du panier de légumes

Si vos revenus modestes sont un frein à l'adhésion : n'hésitez pas à contacter le référent de votre AMAP qui pourra certainement vous proposer une solution solidaire.

Chaque adhérent peut participer, s'il le souhaite, au financement d'un pot commun qui permet ensuite de proposer des adhésions à tarif réduit.

Le tarif annuel du petit panier solidaire est de 708 € / an (soit 59€ / mois).

La différence de prix sur un petit panier (1212€ - 708€ = 504€) est financée grâce aux adhérents volontaires.

Pour rappel les paniers solidaires ont deux objectifs : *l'accès à une nourriture de qualité pour des personnes ayant des revenus modestes*, *et l'augmentation du nombre de paniers*.

Contrat 2 : les paniers de fruits

Depuis quelques années, la ferme maraîchère s'est développée en un projet concret d'agroforesterie fruitière (association sur les mêmes parcelles d'arbres fruitiers et de cultures de légumes et aromatiques).

Damien et Isabelle vous proposent un panier de fruits sous la forme d'un nouveau contrat Amap sur la même durée que celui du panier de légumes.

Il s'agit de la troisième saison où la ferme propose un panier de fruits.

La production de fruits diversifiés étant plus aléatoire que celle des légumes, certaines semaines seront sans fruit, d'autres auront une quantité égale à, au maximum, 4 fois le prix du panier.

Voici le contenu théorique que l'on pourra vous proposer mois par mois :

- Janvier, Février, Mars : pommes, poires, kaki
- Avril : pommes, fraises
- Mai :fraises, rhubarbe, cerises
- Juin: fraises, framboises, rhubarbe, cerises
- Juillet : fraises, framboises, rhubarbe, raisin, abricots, pêches, mûres
- Août : fraises, framboises, rhubarbe, raisin, abricots, pêches, mûre, prunes
- Septembre : fraises, framboises, rhubarbe, raisin, pêches, mûres, prunes, pommes
- Octobre : fraises, framboises, rhubarbe, raisin, prunes, pommes, kaki
- Novembre : fraises, framboises, rhubarbe, raisin, pommes, poires, kaki
- Décembre : pommes, poires, kaki, raisin

Les maraîchers répartiront les fruits de manière à être le plus diversifié possible, et en faisant attention à satisfaire le plus grand nombre.

Le contenu pouvant être compris entre 0 et 40 € par semaine, les producteurs indiqueront chaque semaine le prix du panier. En fin de contrat, nous ferons le point entre le contenu du panier de fruits et le prix que vous aurez payé.

Les points forts du panier de fruits :

- vous serez prioritaire sur les fruits (car on pourra mettre également des fraises pour les paniers de légumes, ou en surplus que l'on vendra au détail),
- vous soutenez un projet unique au nord de la Loire d'agroforesterie fruitière diversifiée en bio,
- un seul lieu pour plusieurs produits bio, locaux, de saison, cultivés en prenant soin du vivant.

Le point faible : pas de choix, ni de caisse d'échange.

TARIF ANNUEL: 648€ (soit 54€ par mois, soit en moyenne 12,46€ par panier)

Fiche d'inscription

1er octobre 2024 au 30 septembre 2025

<u>Infos adhérent·e</u>	
Nom(s):	
Prénom(s):	
Adresse:	
Courriel:	
Téléphone:	
Choix de l'AMAP / lieu de distribution	<u>on</u>
☐ Le Mans – Librairie Thuard ☐ Le Mans –	La Fonderie □ Le Mans – MJC Ronceray
□ Parigné l'Evêque □ Saint-Michel de Chavaign	es □ Saint-Maixent □ Saint-Calais
Contrat 1 : choix de la taille du panie	<u>er de légumes</u>
□ petit (1212 € /an) □ moye	en (1524 €/an) □ grand (2136 €/an)
□ demande d'un petit panier solidaire (708 €/	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Contrat 2 : adhésion au panier de fru	<u>uits</u>
□ Je choisis d'adhérer au sec	cond contrat « fruits » (648 € / an)
Options :	
☐ Je choisis de participer au financement des panie	ers solidaires pour un montant annuel de \in
☐ Je choisis de participer à une meilleure rémunéra	ation des maraîchers pour un montant annuel de€
<u>Mode de règlement</u>	
Je choisis mon mode de règlement (chèques à remo	ettre avec le contrat ou espèces mensuellement) :
□ chèques (ordre : GAEC Ferme	de la Grande Rivière) □ espèces
Montant total annuel (contrats + options) :	€
Nombre d'échéances (entre 1 et 12) :	
Date début adhésion (si adhésion en cours d'année):
<u>Signature</u>	
Fait le :	Signature de l'adhérent.e :

NB: pour toute question, veuillez contacter le référent de votre AMAP